

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du
06 juillet 2023****Nombre de Conseillers**En exercice : **27**Présent(s) : **19**Votants : **26**

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 6 juillet 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 28 juin 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, M SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, FAVETTA Evelyne, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaelle, DENIS Pascale, DELAFOSSÉ Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme BOULIEU Anne-Marie donne pouvoir à Mme JOUBERT Marie-Jo, M GAUFRETEAU Philippe donne pouvoir à M LEVEQUE Guillaume, Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à Mme CHAPUS Josiane, Mme LE FLEM Céline donne pouvoir à Mme FAVETTA Evelyne, M FOURNIER- MOTTET Benoît donne pouvoir à M GILLE Martial, M. SOLARI Charles donne pouvoir à Mme DEVAUX Carole, M GIRARDOT Clément donne pouvoir à Mme DENIS Pascale.

Absent : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : Mme CHAPUS Josiane.

**N°47-2023 – Modification des tarifs du restaurant scolaire et des accueils
périscolaires**

Rapporteur : Mme C. ROTHEA

VU la délibération n°33-2022 du 12 mai 2022 portant sur les dernières modifications des tarifs et du règlement des accueils périscolaires.

Mme le Maire expose que la dernière modification des tarifs du périscolaires datent de mai 2022, dans un contexte inflationniste.

Début 2023, une consultation a été lancée sur le marché de la restauration municipale.

Le cahier de charges prend désormais en compte les exigences des Lois EGAlim et Climat et résilience qui sont orientées sur des achats de qualité, notamment :

- 50% de produits de qualité dont 40% Bio et 20 % de labels,
- 60% des viandes, poissons, volailles, labellisés à partir du 1^{er} janvier 2024.

L'évolution du prix des matières premières a un impact de 11% sur le coût des repas du nouveau marché par rapport à celui en cours.

A cela s'ajoute l'exigence de la Loi AGECE qui impose un tri à la source des Biodéchets ainsi que leur valorisation à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dès lors, il apparaît nécessaire d'adapter le montant des tarifs du restaurant scolaire en répercutant une partie de cette hausse, à hauteur de 5%, sur les 3 tranches les plus hautes.

Ainsi, les nouveaux tarifs proposés sont les suivants, en maintenant une progressivité selon le coefficient familial :

Tarifs du restaurant scolaire des écoles maternelles et élémentaires (écoles publiques et école privée)				
Quotient familial	Prix du repas – Millery actuel	Prix du repas – Millery proposé	Prix du repas actuel – extérieur	Prix du repas – extérieur proposé
QF inférieur à 700	3,20 €	3,20 €	4,40 €	4,40 €
QF compris entre 701 et 900	3,65 €	3,85 €	5,05 €	5,30 €
QF compris entre 901 et 1200	4,30 €	4,50 €	5,65 €	5,95 €
QF supérieur à 1201	4,90 €	5,15 €	6,30 €	6,60 €

Concernant les autres tarifs du périscolaire :

- S'agissant de la maternelle qui est déclarée ACM (Accueil Collectif de Mineurs) : La CAF verse une aide au fonctionnement, c'est pourquoi il est proposé de maintenir les tarifs inchangés, au regard de l'équilibre du prix de revient constaté sur ce service,

Tarifs horaires du périscolaire maternel 7h20 - 8h20 (public et privé) / 16h30 - 17h30 (public) / 17h30 - 18h30 (public)		
Quotient familial	Tarif Millery	Tarif extérieur
QF inférieur à 700	1,10 €	1,70 €
QF compris entre 701 et 900	1,50 €	2,30 €
QF compris entre 901 et 1200	1,90 €	2,90 €
QF supérieur à 1201	2,30 €	3,50 €

- Concernant l'élémentaire, qui n'est pas déclaré ACM à ce jour, il est proposé d'appliquer une hausse sur les 3 tranches les plus hautes :

Tarifs du périscolaire élémentaire 7h20 - 8h20 (public et privé) / 16h30 - 17h30 (public) / 17h30 - 18h30 (public)				
Quotient familial	Tarifs Millery actuels	Tarifs Millery Proposés	Tarifs extérieurs actuels	Tarifs extérieurs proposés
QF inférieur à 700	1,00 €	1,00 €	1,15 €	1,15 €
QF compris entre 701 et 900	1,15 €	1,20 €	1,30 €	1,35 €
QF compris entre 901 et 1200	1,30 €	1,35 €	1,65 €	1,75 €
QF supérieur à 1201	1,45 €	1,55 €	2,00 €	2,10 €

Ces tarifs seront intégrés dans le règlement des accueils périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE FIXER les nouveaux tarifs du restaurant scolaire :

Tarifs du restaurant scolaire des écoles maternelles et élémentaires (écoles publiques et école privée)		
Quotient familial	Prix du repas - Millery	Prix du repas - extérieur
QF inférieur à 700	3,20 €	4,40 €
QF compris entre 701 et 900	3,85 €	5,30 €
QF compris entre 901 et 1200	4,50 €	5,95 €
QF supérieur à 1201	5,15 €	6,60 €

- DE VALIDER les nouveaux tarifs du périscolaire élémentaire :

Tarifs du périscolaire élémentaire 7h20 - 8h20 (public et privé) / 16h30 - 17h30 (public) / 17h30 - 18h30 (public)		
Quotient familial	Tarif Millery	Tarif extérieur
QF inférieur à 700	1,00 €	1,15 €
QF compris entre 701 et 900	1,20 €	1,35 €
QF compris entre 901 et 1200	1,35 €	1,75 €
QF supérieur à 1201	1,55 €	2,10 €

- De DIRE que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter de la prochaine rentrée scolaire, soit à partir du 1er septembre 2023.

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



La secrétaire de séance
CHAPUS Josiane